



Compte-rendu Conseil Municipal du 16 juillet 2019

Présents : Mmes Françoise GROSS, Marie DONNAT, Lauriane RANCHON, Camille ROUSSEAUX, MM. Robert CARTIER, Louis WALLAERT, Jean-Christophe HERY, Gérard COTE,

Absents/Excusés Ameline DIENOT (pouvoir Robert CARTIER), Christian VILLE, David MONON

Rédacteur du présent compte-rendu : Marie DONNAT

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu du 20 juin 2019
- 2) Délibération : carte communale
- 3) Délibération : tarif assainissement
- 4) Délibération : vente terrain au Département de l'Isère / aménagement RD1075
- 5) Motion contre le projet de fermeture de Trésorerie

Informations - questions diverses :

- 6) Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du mai 2019

➤ **Vote :** pour : 8 contre : 0 abstention : 0

2. Carte communale

Monsieur Wallaert rappelle que la commune est passée au RNU (Règlement National d'Urbanisme) il y a quelques années.

Aujourd'hui, le développement de la commune est problématique dû à plusieurs facteurs : les mouvements de terrains (carte des risques), la loi Montagne...

La solution de PLU étant écartée (question de coût et d'enjeu), nous sommes encouragés (par la DDT et le service ADS de la CCT) à faire une carte communale.

Cette solution intermédiaire entre le RNU (Règlement National d'Urbanisme) et le PLU a l'avantage de définir, dans le respect des objectifs du développement durable définis à l'article L 121-1 du code de l'Urbanisme, des zones constructibles et des zones non constructibles (assortis d'exceptions comme l'adaptation, le changement de destination, la réfection et l'extension des constructions existantes) dans un partenariat commune-État (DDT).

Elle permet de s'affranchir de la constructibilité limitée, d'organiser son développement et offre une meilleure lisibilité des règles applicables.

Les études d'élaboration d'une carte communale sont confiées à un bureau d'études privé compétent en urbanisme.

Le coût de l'élaboration d'une carte communale varie entre 10 000 et 15 000 €.

La commune d'Avignonnet suit actuellement cette procédure. Prébois et St Jean d'herans ont déjà une carte plus ancienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de doter la commune d'une carte communale.
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre tout en œuvre pour faire préparer un projet de carte communale et à prendre toutes les mesures en vue de son adoption.
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour l'établissement d'une carte communale et à signer tous documents nécessaires à cette procédure.

➤ **Vote :** pour : 8 contre : 0 abstention : 0

Arrivée de Camille ROUSSEAUX

3. Tarif de l'assainissement

Monsieur le Maire rappelle :

- la loi portant sur le transfert Eau (en 2020) puis Assainissement (2026) nous impose l'équilibre dépenses recettes sur budgets propres (c'est à dire sans avoir recours au budget communal, ce qui est le cas aujourd'hui).

Au 1/1/2020 la question financière de l'eau sera de la responsabilité de la CDC Trièves (à priori la tarification devrait baisser car nous sommes à St Martin au tarif le plus haut du Trièves sur la référence 120m3).

Pour ce qui est de l'assainissement la situation est plus compliquée:

- Notre déficit de fonctionnement pour le SPAC (service public d'assainissement collectif) est de 6255€ assumé par le budget communal. Cette situation a été mise en évidence par la séparation des budgets Eau et Assainissement.

La solution serait d'augmenter les tarifs « Assainissement » collectif. Cette augmentation impacterait 70 foyers (le Village, le Rabier et la Chabannerie).

Nous attendons encore à ce jour des compléments d'informations de la Trésorerie de Mens, de l'Agence de l'Eau et de la CCT pour appliquer une quelconque augmentation.

Deux réunions CCT sont planifiées le 5 et 12 septembre sur ces questions. Il est proposé d'effectuer les relevés d'eau du 15 au 30 septembre 2019. Les nouveaux tarifs de l'eau seront votés au prochain conseil municipal prévu du 12 au 16 septembre 2019 pour le cycle de facturation de septembre 2019 à septembre 2020.

Concernant les tarifs « EAU », cela devient dès 2020 de la responsabilité de CCT.

➤ **Pas de vote**

4. Vente de terrain au Département de l'Isère: aménagement de la RD1075

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Département de l'Isère s'est engagé à réaménager la route départementale 1075, entre le col du Fau et le col de la Croix Haute, compte tenu des forts taux d'accidentologie constatés dans le secteur. Ces travaux consisteront à apporter plus de visibilité au droit des carrefours et créer plusieurs créneaux de dépassement à 2+1 voies.

Pour la mise en œuvre de ce projet, le Département doit devenir propriétaire des terrains nécessaires aux aménagements.

Le Département prendra en charge les frais d'acte authentique, qui sera un acte administratif. Enfin, pour permettre au département de commencer les travaux au plus vite, le Département souhaite prendre possession du terrain avant la signature de l'acte de transfert de propriété.

L'emprise présente une superficie approchée qui sera définie par un document d'arpentage réalisé par Géomètres-Experts aux frais du Département.

Le prix est le suivant 0,50€/m² + 20% d'indemnité de remploi soit :

- $0,50 \times 32 = 16$; $16 \times 20\% = 3,2$ €

Indemnité totale = 19,20 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le principe d'une cession au Département de l'Isère d'une emprise approchée de 32 m² à détacher de la parcelle ZA2 située à Saint Martin de Clelles, lieu-dit la Condamine, pour 0,50 € / m²;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette cession y compris l'acte de transfert de propriété ;
- Autorise le Département à prendre possession par anticipation de la parcelle et à commencer les travaux avant la régularisation par acte authentique ;

➤ **Vote :** pour : 9 contre : 0 abstention : 0

5. Motion contre le projet de fermeture de Trésorerie

Le gouvernement a annoncé dans le cadre du Comité Action Publique 2022 une réorganisation des réseaux territoriaux du ministère de l'Action et des comptes publics.

Ceux de la direction générale des finances publiques (DGFIP) se retrouvent ainsi concernés et cela impactera les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Le gouvernement et la Direction Générale de Finances Publiques veulent aujourd'hui, avec le projet de déconcentration de proximité démanteler l'administration des Finances Publiques et liquider son réseau basé sur la proximité de ses trésoreries et de ses centres des finances publics

La suppression des trésoreries de proximité entrainera inévitablement une augmentation de la charge de travail des trésoreries restantes et notamment du centre de Grenoble et la dégradation d'un service auquel nous sommes attachés et qui répond à des besoins essentiels pour nos services et nos administrés.

Concrètement dans l'Isère:

- le nombre de sites de pleine compétence passe de 37 à 11 dont deux trésoreries hospitalières. Sont ainsi rayés de la carte: Domène, Bourg d'Oisans, Vizille, Vif, Villard de Lans, Echiroles, Meylan, Saint-Egrève, Vinay, Tullins, Moirans, Mens, Allevard, Saint Laurent du Pont, Les Abrets, Pont de Beauvoisin, La Verpillière, Morestel, Pont de Chérury, Le Grand Lemps, Roussillon, Beaurepaire, Saint Etienne Saint Geoirs, La côte St André, Crémieu, Grenoble métropole, la Paerie départementale. Les travaux de gestion incombant à toutes ces trésoreries seront regroupés dans seulement 9 Services de gestion comptable dont deux grenoblois.
- 40% des Services des Impôts des Particuliers disparaissent (SIP de La Tour du Pin, La Côte Saint André, l'Isle d'Abeau, La Mure).
- 50% des Services des Impôts des Entreprises doivent fermer (SIE Bourgoin, l'Isle d'Abeau, Vienne, Voiron),
- Le SIP/SIE de Saint Marcellin disparaît lui aussi.
- Seuls 2 Services de Publicité Foncière sur 6 subsisteront...

Les fermetures des Trésoreries porteraient un lourd préjudice au service public en milieu rural.

Le Conseil Municipal de Saint Martin de Clelles réaffirme son attachement au service public de proximité et demande avec urgence au Gouvernement :

- le maintien des trésoreries de proximité de pleine compétence
- un effectif suffisant d'agents permettant d'assurer toutes les missions dont l'accueil du public dans de bonnes conditions pour les usagers comme pour les agents.
- le respect du statut de la fonction publique d'Etat garant de la neutralité et la probité des agents
- Le maintien du principe de la séparation de l'ordonnateur et du comptable qui garantit l'efficacité de traitement et de protection des finances de la commune
- l'ouverture d'une concertation entre la direction des finances publiques et les collectivités territoriales.

➤ **Vote :** pour : 9 contre : 0 abstention : 0

6. Demande de subvention – aménagement entrée Nord Village

Monsieur le Maire rappelle :

* Il y a plusieurs années l'entrée sud du village a été aménagée avec une signalétique et marquage pour les piétons. L'entrée nord était plus difficile à mettre en place mais différents incidents (excès de vitesse, course poursuite avec les gendarmes) et l'aménagement de la zone près des terrains de sports ont imposé une réflexion globale et exigeante.

* Depuis plusieurs semaines la commune teste des dispositifs en face du parking pour faire ralentir la vitesse tout en respectant les normes de passage (engins agricoles, chasse neige).

Un avancement rapide sur ce sujet est nécessaire car c'est la sécurité des personnes qui est en jeu (enfants, personnes âgées...)

Le projet est de créer des chicanes de ralentissement et une zone 30 entre les deux entrées du village, poursuivre les aménagements pour les piétons, en s'appuyant sur la réflexion des habitants.

Le projet a été présenté au département avant l'intervention des entreprises.

Monsieur le Maire souhaite déposer une demande de subvention (auprès du Département de l'Isère ou tout autre organisme/institution) pour l'aménagement de l'entrée Nord du village.

Vote autorisant Monsieur le Maire à demander des subventions.

➤ **Vote :** pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Questions diverses :

7. Travaux

Monsieur Repellin effectue actuellement (pendant 1 semaine) des travaux de curage de fossés mais aussi de taille de haies sur l'ensemble de la commune.

8. Terrain la Chabannerie

Le couple qui s'était engagé à acheter le terrain communal de la Chabannerie n'a pas pu obtenir son prêt. Les différents agents immobiliers seront contactés pour relancer d'éventuels futurs acheteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance commencée à 20h00 est levée à 21h00.